

Travaux de la Chambre

M. Crosbie: Pourquoi?

M. MacGuigan: La Grande-Bretagne est satisfaite de l'appui qu'elle reçoit de ses alliés.

M. Crosbie: Quel appui?

M. MacGuigan: Nos actions sont en tous points parallèles à celles de la communauté européenne.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DEMANDE D'AIDE POUR ENVOYER UNE ÉQUIPE D'ACROBATES AÉRIENS EN EUROPE

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Canadian Aerobic Association souhaite envoyer une équipe en Autriche, lors du championnat mondial d'acrobaties aériennes au mois d'août 1982. Le ministre a-t-il reçu de cette association canadienne une lettre lui demandant de l'aide sous forme de crédits ou de billets gratuits d'avion pour l'Europe?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En effet, madame le Président, j'ai bien reçu cette lettre. Nous ne sommes pas très riches pour envoyer des Canadiens participer, à l'étranger, à des activités de cette nature. Cependant, nous étudierons comme il se doit la demande du député.

* * *

PÉTITIONS

M^{lle} JEWETT—LE NICARAGUA—LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent trentième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett) le mardi 27 avril 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, je désire simplement confirmer pour la gouverne des députés des deux côtés de la Chambre que demain sera une journée réservée à l'opposition.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PELLETIER—MENTION DU NOM D'UN DÉPUTÉ À LA CHAMBRE

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, j'aimerais porter à votre attention une pratique qui, depuis un certain temps, m'apparaît être un peu dangereuse. J'aimerais vous référer, madame le Président, à Beauséjour, c'est-à-dire au Règlement de la Chambre des communes, page 104, V^e édition, commentaire 319, et je cite:

1) Nul député ne doit appeler un autre député par son nom: ainsi le veut . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député soulève-t-il un rappel au Règlement?

M. Pelletier: Non, madame le Président, il s'agit d'une question de privilège.

Mme le Président: S'il s'agit d'une question de privilège découle-t-elle des délibérations de ce jour?

M. Pelletier: Oui, madame le Président.

Mme le Président: L'honorable député de Sherbrooke a la parole.

M. Pelletier: Madame le Président, depuis quelques mois certains députés de l'opposition nomment les ministres et le très honorable premier ministre par leur nom, ce qui est interdit par le Règlement de la Chambre.

Je dois également rappeler aujourd'hui que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) lundi et mardi, l'honorable député de Bow River (M. Taylor) hier, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) la semaine dernière, l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) la semaine dernière également, de même que l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) la semaine dernière . . .

Mme le Président: A l'ordre! Il est important que l'honorable député s'en tienne à son rappel au Règlement. Ce n'est certainement pas une question de privilège et il est important que l'honorable député n'insiste pas pour traiter d'une question de privilège. S'il veut parler d'un rappel au Règlement je peux l'entendre.

M. Pelletier: Madame le Président, je suis d'accord, je suis bien prêt à le nommer un rappel au Règlement, mais il me semble que si tous les privilèges des députés peuvent être affectés, qu'il s'agit plutôt d'une question de privilège. Enfin, quoi qu'il en soit, il me semble, madame le Président, que vous devriez être un peu plus sévère en ce qui touche cette question parce que, à mon humble avis, c'est là une pratique qui pourrait . . .

Mme le Président: A l'ordre! Si l'honorable député n'est pas d'accord sur la façon dont la présidence dirige les débats de la Chambre, il a toutes sortes d'options devant lui mais non pas celle de faire des interventions de cette nature et des réprimandes à la présidence. Ce n'est pas à cause de ma personne mais à cause du rôle que je joue dans cette Chambre.